

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h05, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Jacqueline GATTEPAILLE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Sandrine PASSEBON à partir de 19h05 (pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Cyril REUILLON

**OBJET : Projet de réaménagement de la Place de l'Eglise à Echiré -
Signature d'une convention avec l'INRAP pour réalisation d'un diagnostic
d'archéologie préventive**

Le Maire expose.

La commune a pour projet de réaménager une partie de la place de l'Eglise à Echiré (parvis de l'Eglise, partie Nord de la place avec accès à la maison du beurre en cours de construction).

La place de l'Eglise, d'une superficie totale de 1400 m², fait partie du domaine public communal et est située en zone UA du PLU d'Echiré.

Pour faire suite aux échanges avec la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles), la Commune d'Echiré lui a adressé par courrier du 18 novembre 2022, une demande anticipée de prescription d'un diagnostic archéologique sur la totalité de la place de l'Eglise.

Par arrêté n°75-2022-0092 du 19 janvier 2022, la DRAC nous a communiqué les coordonnées de l'opérateur habilité à réaliser le diagnostic sur le terrain concerné, à savoir l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Par courrier reçu le 4 mars dernier, l'INRAP a transmis en mairie le projet de convention dont l'objet est de préciser les modalités de réalisation du diagnostic archéologique dénommé « ECHIRE, 79, PLACE DE L'EGLISE ».

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de la convention proposée ;**
- **de l'autoriser à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à cette opération.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 avril 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire. 20 AVR. 2022
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le : 20 AVR. 2022